



Jambes, le 26 janvier 2021

Communiqué

A la suite des dispositions communiquées par le Conseil d'Administration National de la FRBTT en date du 25 janvier 2021 - <https://www.frbtt.be/mededeling-kbttb-25-01/>, l'AFTT vous informe que :

- Les interclubs IWB et provinciaux sont terminés. Il n'y aura ni montants, ni descendants et les équipes seront maintenues dans leur division. Les clubs devront réinscrire leurs équipes suivant les dispositions qui seront annoncées par l'AFTT (IWB) ou les provinces et le calendrier sera réalisé après les inscriptions.
- Les classements seront gelés avec une possibilité de réclamation, motivée et par courrier postal (pas de recommandé) adressé, pour tous les classements de B2 à NC, au bureau de l'AFTT entre le 1 et le 10 mai 2021. Un document ad hoc sera publié dans le courant du mois d'avril.
- Les règles concernant les transferts resteront d'actualité, suivant les dispositions réglementaires.

A ce jour, les autorités compétentes nous informent qu'une reprise du sport amateur ne sera pas autorisée avant la fin des congés de Pâques.

Dans les prochains jours, l'AFTT recevra une enveloppe financière de la Ministre Glatigny qui permettra de calculer, avec les budgets déjà dégagés par l'AFTT et les provinces, l'aide financière qui sera ristournée aux clubs.

L'AFTT

www.aftt.be

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table
N° d'entreprise : BE0419.163.031

Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

SIEGE : Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes
IBAN : BE33 3670 4556 0246 – **BIC** : BBRUBEBB

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17
FAX : 0032 (0) 81 32 21 18
E-MAIL : info@aftt.be

